



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2020/198

L'an deux mille vingt et le dix-sept Décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Érald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Pierre POUILLEY, Madame Cécile GRAU, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Érald GAST

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Monsieur Érald GAST

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Madame Cécile GRAU

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Madame Fatiha ZERAOULA

Date de convocation : 10 Décembre 2020

Objet : **Mise à jour sur la gestion du personnel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de divers mouvements concernant la gestion du personnel communal.

1/ POUR LE PERSONNEL TITULAIRE :

- Création de deux postes d'auxiliaire de bibliothèque relevant du grade d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade,
- Création de deux postes d'adjoints techniques relevant du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade,
- Création d'un poste d'ATSEM relevant du grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade,
- Création d'un poste de responsable budgétaire relevant du grade de rédacteur principal 2^{ème} classe, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade,
- Création d'un poste de directrice du pôle culturel relevant du grade d'attaché principal, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade,
- Création d'un poste de responsable en urbanisme relevant du grade de rédacteur, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade par promotion interne,
- Création d'un poste d'ATSEM relevant du grade d'agent de maîtrise, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade par promotion interne,
- Création d'un poste d'agent en charge de l'entretien des écoles relevant du grade d'agent de maîtrise, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade par promotion interne,

- Création de deux postes d'agents techniques relevant du grade d'agent de maîtrise, à temps complet dans le cadre d'un avancement de grade par promotion interne,
- Création d'un poste d'adjoint technique au service culturel relevant du grade d'adjoint technique, à temps complet, dans le cadre de la pérennisation d'un agent contractuel.
- Création d'un poste d'enseignant de guitare relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet (5 heures hebdomadaires sur un maximum de 20 heures). En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public, pour faire face à une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, au vu de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984. L'agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an. Cette durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

2/ POUR LE PERSONNEL CONTRACTUEL :

- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/01/2021 au 28/07/2021, à temps non complet (18 heures hebdomadaires), rémunéré sur la base de l'Indice Brut 505, Indice Majoré 435, pour occuper la fonction d'agent de maîtrise correspondant au grade d'agent de maîtrise principal,
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 01/01/2021 au 30/06/2021, à temps non complet (25 heures hebdomadaires), rémunéré sur la base de l'Indice Brut 354, Indice Majoré 330, pour occuper la fonction d'adjoint administratif correspondant au grade d'adjoint administratif,
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 01/01/2021 au 03/11/2021, à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 354, Indice Majoré 330 pour occuper les fonctions d'adjoint technique /placier /ASVP relevant du grade d'adjoint technique,
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 01/03/2021 au 14/06/2021, à temps complet, rémunéré sur l'Indice Brut 354, Indice Majoré 330 pour occuper la fonction d'adjoint technique au cinéma correspondant au grade d'adjoint technique,
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 01/01/2021 au 28/02/2021, à temps non complet (5 heures hebdomadaires sur un maximum de 20 heures), rémunéré sur l'Indice Brut 372 Indice Majoré 343, pour occuper la fonction d'enseignant de guitare correspondant au grade d'assistant d'enseignement artistique.
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 04/01/2021 au 03/04/2021, à temps non complet (17 heures 30 minutes hebdomadaires), rémunéré sur la base de l'Indice Brut 354, Indice Majoré 330, pour occuper la fonction d'aide comptable relevant du grade d'adjoint administratif.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

- **DÉCIDE** de créer les postes pour le personnel titulaire et pour le personnel contractuel,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2021,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.

Pour le Maire :
DUROULIER, 1^{er} Adjoint
Premier Adjoint

Le Maire,
Marc SANCHEZ

